

Les pièces justificatives 2022

Les situations familiales

RAPPROCHEMENT DE CONJOINT
<input type="checkbox"/> Copie du livret de famille OU copie du Pacs + tout pièce justifiant de la non-dissolution du Pacs (ex : acte de naissance intégral) Attention : la situation familiale doit être établie au plus tard au 31/08/2021.
<input type="checkbox"/> Copie du livret de famille ou extrait de l'acte de naissance de l'enfant âgé de moins de 18 ans au 31/08/2022 OU certificat de grossesse , délivré au plus tard le 31/12/2021 + reconnaissance anticipée établie au plus tard le 31/12/2021 (pour les couples non mariés) <input type="checkbox"/> Avis d'imposition pour la prise en compte des enfants du conjoint, issus d'une autre union
<input type="checkbox"/> Attestation de la résidence professionnelle du conjoint (ex : contrat de travail, bulletins de salaire, chèques-emploi service, n° de Siret, inscription à Pôle emploi récente, etc.) sauf si celui est agent de l'Éducation nationale. OU promesse d'embauche OU pour les conjoints étudiants engagés dans un cursus d'au moins 3 ans dans un établissement recrutant uniquement sur concours et délivrant une formation professionnelle (attestation d'inscription, attestation de réussite au concours, etc.) OU pour les conjoints en formation professionnelle d'au moins 6 mois (toute pièce justifiant le suivi de la formation)
<input type="checkbox"/> Pour les demandes de rapprochement sur la résidence privée : facture EDF, quittance de loyer, copie du bail, etc.
AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE
<input type="checkbox"/> Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant âgé de moins de 18 ans au 31/08/2022
<input type="checkbox"/> Décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement
<input type="checkbox"/> Toute pièce justifiant la résidence de la résidence de l'autre parent (y compris un certificat de scolarité de l'enfant)
MOUVEMENTS SIMULTANÉE ENTRE CONJOINTS
<input type="checkbox"/> Copie du livret de famille OU copie du Pacs tout pièce justifiant de la non-dissolution du Pacs (ex : acte de naissance intégral) OU certificat de grossesse , délivré au plus tard le 31/12/2021 + reconnaissance anticipée établie au plus tard le 31/12/2021 (pour les couples non mariés)

Les situations personnelles

HANDICAP (100 pts)

- « RQTH » et assimilé

HANDICAP GRAVE (1 000 pts)

- « RQTH » et assimilé de l'agent, du conjoint

Éléments du dossier médical démontrant le caractère impératif du mouvement pour l'agent, son conjoint ou son enfant de moins de 20 ans au 31/08 prochain et gravement malade

CENTRES MATÉRIELS ET MORAUX

- Copie du livret de famille** (lieu de naissance de l'agent ou de ses ancêtres)

OU/ET titre de propriété, quittance de loyer des parents ou de l'agent

OU/ET copie d'un congé bonifié antérieur

OU/ET certificats de scolarité de l'agent ou/et de ses enfants dans le Dom

OU/ET attestation d'emploi dans le Dom antérieur

OU/ET avis d'imposition

OU/ET relevé d'identité bancaire

OU/ET carte d'électeur...

Les autres situations à justifier

ÉDUCATION PRIORITAIRE

- Confirmation de demande de mouvement à renseigner par le chef d'établissement**

STAGIAIRE

- Demande écrite sur la confirmation de la bonification « vœu d'académie de concours »**

- Arrêté de titularisation pour les ex-titulaires de la Fonction publique**

OU états de services pour les ex-contractuels enseignants, CPE et PsyEN

OU contrat pour les ex-EAP et contractuels en CFA

OU demande écrite sur la confirmation de la bonification « 10 points sur le vœu 1 » pour les autres stagiaires